



---

## COMMUNE DE SAVIESE

### Conseil communal

---

## NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 12 juin 2019

---

Le Conseil communal, après avoir été orienté par M. Laurent Grichting, architecte pour les monuments historiques auprès de l'Etat du Valais, sur les effets de la mise sous protection d'un objet, a décidé à l'unanimité de mettre sous protection la partie historique de la Maison de Commune, déjà classée à l'inventaire du patrimoine bâti d'importance cantonale.

Le Conseil Communal a nommé M. Grégory Ducommun, chef de projets de la Commune.

Le Conseil communal a donné son accord pour signer une convention avec la SUVA, regroupant douze communes y compris Savièse, qui a pour objectif la promotion de la santé en entreprise.

Le Conseil communal a adjugé au bureau IG group SA l'avant-projet pour l'état des lieux du vignoble.

Dans le cadre de l'obligation d'assainir et de mettre en place des pare-balles artificiels pour les deux buttes à 50 m et à 300 m du stand de tir « Les Moulins », le Conseil communal a adjugé au bureau Alpgéo Sàrl la réalisation d'un rapport de projet d'assainissement.

Le Conseil communal a décidé de refuser le déroulement à Savièse, les 16 et 20 juillet prochain, des matchs du tournoi « Valais Cup » organisé par Matchworld Football SA.

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Evéquoze SA la réfection de la chaussée à l'intérieur du village de Granois, pour la part à charge de la Commune de Savièse, à savoir la moitié du prix de la prestation, la part restante étant à la charge de l'Etat du Valais.